

Aides à la mise en défense des exploitations : dispositif barrières

Lutter contre certaines espèces envahissantes.

Modalités de l'aide

Convention Agence rurale/exploitant.

Aide à l'implantation de barrières pour la mise en défense des exploitations agricoles.

(25 000 F CFP/rouleau de 100m pour une nouvelle implantation et 15 000 F CFP/rouleau de 100m pour un renouvellement de barrière déjà subventionnée)

Spécificités Iles Loyauté : forfait de 3 000F/rouleau sur présentation d'un justificatif de transport).

Pièces justificatives à fournir

- Photocopie de la carte agricole de l'année en cours
- Formulaire de demande*
- Attestation sur l'honneur (facultative)*

*Plus d'infos sur les prescriptions techniques barrières dans l'espace documentation**

Elsa MORLET

Chargée de mission

 [260960](tel:260960)

 contact@agencerurale.nc

Date limite de reception : 13 décembre 2024